

Action "Deathloop" – octobre 2021

Les conditions de l'action sont disponibles sur www.logitech-benelux.com, et s'appliquent à l'action "Deathloop" de Logitech Benelux B.V., branche de Logitech Europe B.V.

En participant à cette action, vous déclarez accepter nos conditions.

Logitech Benelux B.V. et les distributeurs, partenaires ou tiers auxquels elle fait appel, ne peuvent être tenus pour responsables de tout acte découlant de cette action.

Les formulaires qui n'ont pas été complétés entièrement ou ont été complétés incorrectement ne seront pas pris en compte.

Une copie du ticket de caisse / facture d'achat doit être jointe au formulaire d'inscription dans le cadre d'une participation légale.

Les présentes conditions sont régies par le droit Néerlandais. Les litiges éventuels seront soumis à la juridiction compétente d'Amsterdam.

Seules les personnes âgées de 18 ans et plus, qui ont un lieu de résidence temporaire ou permanent en Belgique ou au Luxembourg, peuvent participer à cette action.

L'action est uniquement valable sur les produits Logitech G suivants: G935, G635, Casque PRO, Casque PRO X, G915, G915 TKL, G815, G502 LIGHTSPEED, souris G PRO sans fil et la PRO X SUPERLIGHT; ci-après dénommés 'produits promotionnels'.

L'achat de l'un des 'produits promotionnels' vous donne droit à un exemplaire gratuit du jeu 'Deathloop' au choix pour PS5 ou PC. La version PS5 est envoyée comme un jeu physique. PC sera envoyé sous forme de code par e-mail. Jusqu'à épuisement du stock.

Les 'Produits promotionnels' qui ne sont pas achetés auprès des détaillants participants sont exclus de la participation. Toute inscription sera refusée.

Les données fournies sur le site de cette action seront traitées en tant que telles et ne seront pas vendues à des tiers.

Seules les applications entièrement complétées seront traitées.

Les 'Produits promotionnels' doivent être achetés entre le 14 septembre 2021 et le 18 novembre 2021 inclus

Vous pouvez demander un jeu 'Deathloop' du 14 septembre 2021 au 5 décembre 2021 au plus tard. La date de la copie du ticket de caisse / facture d'achat du point de vente servira comme date d'achat.

Toutes les informations concernant cette action peuvent être retrouvées sur le site www.logitech-benelux.com